

SÉRIE LES FUTURS MEMBRES DE L'UNION

7. Chypre L'île fracturée

Malgré un territoire coupé en deux, les Chypriotes entreront dans l'Europe le 1^{er} mai 2004. Les diplomates espèrent encore obtenir, d'ici là, une réunification

Le 1^{er} mai 2004, Chypre sera européenne. Avec, ou sans, sa partie nord.

Depuis le sommet d'Helsinki de décembre 1999, les Quinze ont, en effet, cessé de subordonner l'adhésion de l'île à sa réunification. A la demande de la Grèce, qui, sans cette décision, était prête à bloquer tout le processus d'élargissement. Toutefois, si Chypre adhère divisée, c'est, juridiquement, toute l'île qui deviendra européenne : la communauté internationale – et par conséquent l'Union – n'a jamais accepté le coup de force d'Ankara. Mais évidemment, dans la pratique, l'acquis communautaire ne s'appliquera qu'à la partie grecque. Un véritable casse-tête, puisque l'Union européenne hériterait alors d'un territoire sous occupation militaire. Et que l'actuelle « ligne verte », contrôlée depuis 1975 par les Casques bleus de l'ONU, deviendrait l'une des frontières extérieures de l'Europe !

En réalité, tout le monde espère que, d'ici au 1^{er} mai 2004, les dirigeants chypriotes auront, enfin, trouvé un accord qui permettra à l'île toute entière d'adhérer. Les négociations conduites pendant les six premiers mois de cette année, sous la houlette d'un envoyé spécial du secrétaire général de l'ONU, Alvaro de Soto, ont pris fin, le 30 juin, sur un constat d'échec.



Le projet de Kofi Annan prévoit un Etat indépendant composé de deux Etats « constituants ».

Convaincu que l'adhésion à l'Union européenne représente une occasion qui risque de ne pas se reproduire de sitôt, Kofi Annan est cependant bien décidé à tout mettre en œuvre pour qu'un règlement puisse être trouvé au cours des prochains mois. Il a remis aux intéressés, le 11 novembre, un plan de 137 pages, directement inspiré des travaux conduits sous l'égide de son représentant. Le projet prévoit un Etat indépendant – seul habilité à représenter l'île sur la scène internationale – composé de deux Etats « constituants », l'un grec et l'autre turc. Chacun des Chypriotes aurait une double citoyenneté, celle de l'Etat commun et celle de son entité propre. L'Etat commun serait gouverné par un conseil présidentiel de six membres dont la composition serait proportionnelle à la population des deux communautés. Un président et un vice-président, l'un grec et l'autre turc, exerceraient à tour de rôle le pouvoir, en tournant tous les dix mois. Dans un souci d'efficacité, le secrétaire général de l'ONU a volontairement contourné ce qui risquait de faire obstacle : le texte ne pré-

CHYPRE EN CHIFFRES (2001)

Population
800 000 habitants
PIB par habitant
(en standard de pouvoir d'achat)
18 500 euros
Pouvoir d'achat
80 % de la moyenne de l'UE
Croissance 4 %
Taux de chômage 4 %

(Source : Commission européenne.)

cise pas s'il s'agit d'une solution fédérale ou confédérale. On est, en fait, à mi-chemin... De même, Kofi Annan s'est bien gardé de dire si le nouvel Etat serait, en droit, l'héritier de l'actuelle république de Chypre ou une entité juridique nouvelle. « Il est allé aussi loin que possible pour satisfaire les revendications des Turcs sans pour autant franchir les lignes grecques », résume un diplomate.

Plusieurs facteurs incitent à l'optimisme

S'il était adopté, le plan de l'ONU ne serait pas sans poser quelques problèmes au regard du droit communautaire. Notamment parce qu'il limiterait la liberté d'établissement ou la possibilité d'acheter des terres à l'intérieur de l'île. En clair, un Chypriote grec n'aurait pas le droit de s'installer dans la zone turque de l'île

– ou vice versa – alors qu'il pourrait le faire à Paris ou à Berlin ! Les Européens sont toutefois bien décidés à s'en accommoder. Et la Commission est disposée, dit-on à Bruxelles, à se montrer « le plus flexible possible ». Les Européens ont, en outre, annoncé qu'en cas de réunification ils consacraient plus de 200 millions d'euros à la partie turque, pour l'aider à combler son retard.

Reste à savoir si ce projet a des chances d'être accepté par les deux parties. Plusieurs facteurs incitent à l'optimisme : le fait que les autorités d'Athènes soient en contact quasi permanent avec le nouvel homme fort de la Turquie, Recep Tayyip Erdogan ; les prises de position publiques de ce dernier, évoquant notamment, à propos du règlement de la question chypriote, un « modèle belge » ; le désir de la Turquie de voir son propre dossier d'adhésion pris en compte ; l'accession, enfin, de la Grèce à la présidence de l'Union le 1^{er} janvier prochain. Toutefois, dans la partie grecque de l'île, l'opinion publique paraît très partagée. Une fraction de la population ne verrait pas d'un bon œil le retour de la partie nord, alors que le niveau de vie est, au sud, nettement supérieur. Les Chypriotes turcs sont, au contraire, massivement pro-européens (voir *L'Express* du 17 janvier 2002), donc favorables à un accord de paix avec la partie grecque. Lors des élections municipales de juillet 2002, les électeurs avaient plébiscité les candidats partisans de la réunification de l'île. Et, selon un sondage réalisé en septembre dernier à la demande de la Commission par l'institut Kadern, 88 % d'entre eux se disaient favorables à l'adhésion. ●

Dominique Lagarde, avec François Geoffroy à Bruxelles